

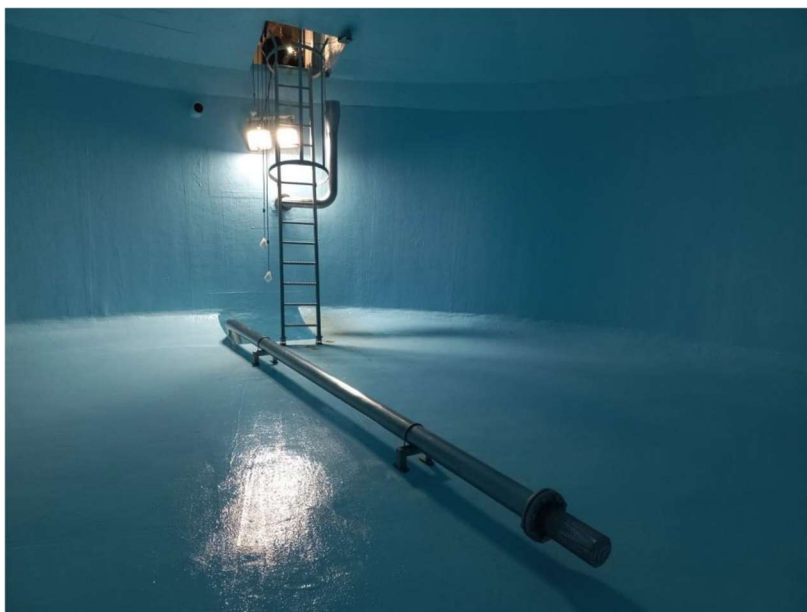


# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

## Exercice 2023

Application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition  
énergétique pour la croissance verte et selon l'article L.2224-5 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

*Les informations surlignées en bleu sont obligatoires au titre du décret*



*Réfection de l'étanchéité de la cuve du réservoir du Kilbs, rue de la Haute Corniche à Obernai*

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE</b>	
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Eaux brutes.....	7
1.6. Le bilan hydraulique.....	8
<b>2. LES DONNÉES FINANCIÈRES.....</b>	<b>13</b>
2.1. Modalités de tarification.....	13
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3. Bilan financier de la collectivité.....	15
2.4. Bilan financier du délégataire.....	17
<b>3. FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>19</b>
3.1. Montants financiers.....	19
3.2. État de la dette du service.....	19
3.3. Amortissements.....	19
3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	20
<b>4 INDICATEURS DE PERFORMANCES.....</b>	<b>21</b>
4.1. Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	21
4.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
<b>5 ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMENE DE L'EAU.....</b>	<b>25</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
<b>6 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>26</b>
6.1. Consultation des services de la Communauté de Commune.....	26
6.2. Délégation de Service Public (DSP).....	27
6.4. Les travaux engagés en 2023.....	32
<b>7 ORIENTATION POUR L'AVENIR.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>36</b>

# 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

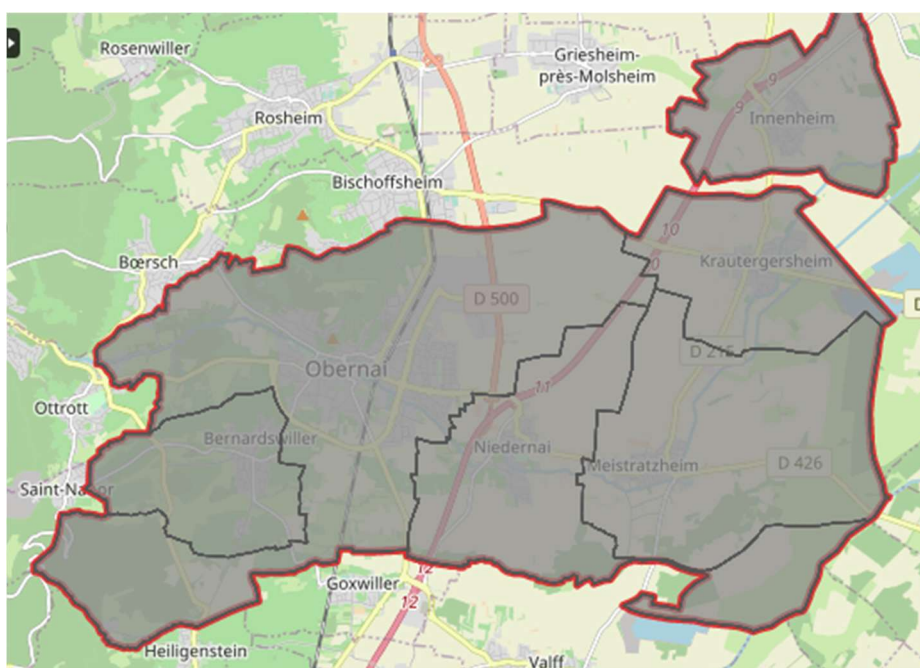
Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE ODILE**
- Caractéristiques : **EPCI à fiscalité propre - Communauté de communes**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- **BERNARDSWILLER**
- **INNENHEIM,**
- **KRAUTERGERSHEIM,**
- **MEISTRATZHEIM,**
- **NIEDERNAI,**
- **OBERNAI,**



- Existence d'une CCSP  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : **23 novembre 2016**  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en  régie
- régie avec prestataire de service
  - régie intéressée
  - gérance
  - délégation de service public : affermage
  - délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- ◆ Nom du prestataire : **SUEZ Eau France**
- ◆ Date de début de contrat : **01/01/2017**
- ◆ Date de fin de contrat initial : **31/12/2031**
- ◆ Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2031**
- ◆ Nombre d'avenants et nature des avenants : **3**

L'avenant n°1 du 01/06/2018 a pour objet :

- L'avancement du calendrier de rénovation des réservoirs,
- La correction d'une erreur matérielle sur le prix de l'eau,
- L'intégration de travaux complémentaires pour la mise aux normes des stations de reminéralisation.

L'avenant n°2 du 01/01/2019 a pour objet :

- La modification des conditions de reversement de la surtaxe intercommunale.

L'avenant n°3 du 11/06/2019 a pour objet :

- La modification du contrat pour prendre en compte la RGPD.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **19 960** habitants au 31/12/2023 (19 738 au 31/12/2022).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau de la taxe sur la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 174** abonnés au 31/12/2023 (6 103 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Nombre d'abonnés				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	5 917	5 969	6 029	1,0%
Autres abonnements	111	134	145	8,2%
Total	6 028	6 103	6 174	1,2%
Nombre d'abonnés par commune				
BERNARDSWILLER	608	615	624	1,5%
INNENHEIM	483	488	498	2,0%
KRAUTERGERSHEIM	727	738	742	0,5%
MEISTRATZHEIM	610	621	632	1,8%
NIEDERNAI	492	497	506	1,8%
OBERNAI	3 108	3 144	3 172	0,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **41.07 abonnés/km** au 31/12/2023 (41.07 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **3,23 habitants/abonné** au 31/12/2023 (3,23 habitants/abonné au 31/12/2022)

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **210.10 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2023 (208.11 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022).

### 1.4.1. Branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements						
Matériau branchement avant compteur	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Acier fer noir galvanisé	1 333	1 337	1 335	1 316	1 300	-1,2%
Amiante ciment	2	2	2	2	2	0,0%
Cuivre	37	39	39	40	40	0,0%
Fonte	58	61	61	61	62	1,6%
Inconnu	181	84	89	88	94	6,8%
PE bandes bleues	2 723	2 814	2 888	2 968	3 016	1,6%
PE noir ou autres	165	194	193	189	186	-1,6%
PVC	1 442	1 445	1 439	1 429	1 421	-0,6%
Visités mais indétectables	45	44	44	44	43	-2,3%

Les branchements sur le ban communal d'Ottrott et/ou de Boersch sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Branchements et Compteurs hors secteur		
Compteurs en dehors des bans communaux de la CCPSO, mais alimentés et affectés au réseau de distribution AEP		
Nom	Adresse postale	Adresse compteur
Maison forestière Vorbruck	Route du Mont Sainte Odile KLINGENTHAL	Route du Mont Sainte Odile 67210 OBERNAI
Ancienne Scierie	Route du Mont Sainte Odile KLINGENTHAL	Route du Mont Sainte Odile 67210 OBERNAI
Hôtel du Moulin	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Hôtel Clos des délices	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Naïades	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Restaurant La Schliff	Route de Klingenthal OTTROT	Route de Klingenthal OBERNAI
Schmitthausler	Chemin du réservoir BLAESHEIM	Route de Blaesheim 67880 INNENHEIM

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Les ressources exploitées ont deux provenances :

- **Les sources de montagne** situées dans la vallée de L'Ehn et au pied du Mont Sainte-Odile qui captent l'eau des grés vosgiens. Chaque source fait l'objet d'un repérage normalisé. Pour maintenir la qualité et la protection de la ressource, des travaux de protection des périmètres immédiats ont été réalisés.
- **Les forages en plaine** puisent l'eau dans la nappe alluviale du Rhin, situé dans la plaine à proximité de Krautergersheim et de Hindisheim.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau brute prélevés (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
KRAUTERGERSHEIM	FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	569 490	545 021	683 483	760 945	752 854	- 1,1%
OBERNAI	STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	486 566	485 570	495 157	446 621	435 337	- 2,5%
SAINT-NABOR	STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	187 119	187 503	179 256	165 965	166 959	0,6%
Total des volumes prélevés		1 243 175	1 218 094	1 357 896	1 373 531	1 355 150	- 1,3%

Au total, le service public d'eau potable a prélevé **1 355 150 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023 (1 373 531 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

**Commentaires :** On notera une baisse des volumes de traitement des deux stations de reminéralisation correspondant aux diminutions des débits des sources lors de la période de sécheresse. Cette diminution a été compensée par l'alimentation des eaux de plaine (forage de Krautergersheim + Hindisheim). Il n'y a pas eu de manque d'eau sur le territoire, toutefois une surveillance des débits des sources est en place et une communication périodique est active auprès de l'ARS.

A la suite de deux hivers secs en 2022 et 2023, une situation exceptionnelle de sécheresse est apparue dans la plupart des régions de France dès le printemps 2023.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

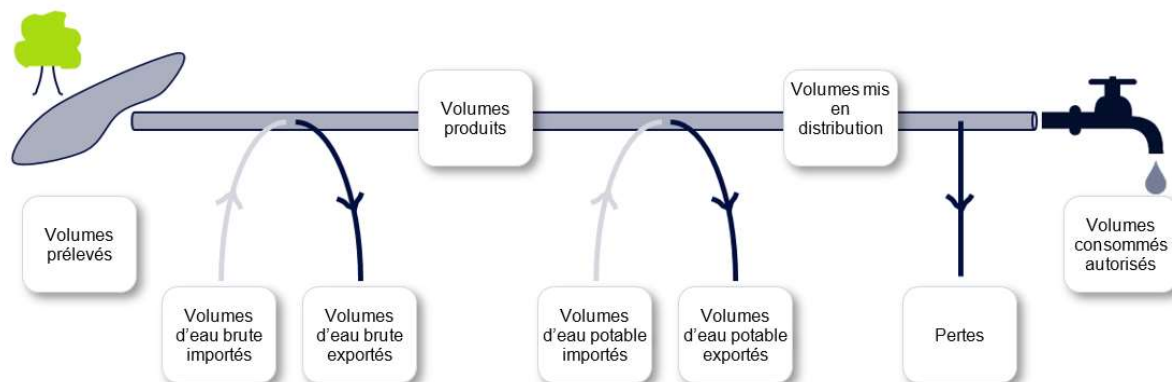
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service public d'eau potable achète de l'eau brute provenant du forage Breitenbruch de Hindisheim. Cette eau est traitée à la station de traitement du manganèse de Krautergersheim qui est opérationnelle depuis 2014.

Volumés d'eau brute importés et exportés (m <sup>3</sup> )							
Site	Provenance	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
FORAGE DE HINDISHEIM	Volume d'eau brute importé	-	-	-	397 224	381 713	- 3,9%

**Commentaires :** les volumés importés du forage d'Hindisheim, qui étaient précédemment comptabilisés en « volumés d'eau potable importés », sont maintenant comptabilisés en « volumés d'eau brute importés », puisqu'il ne s'agit pas d'un achat d'eau traitée, mais bien d'un achat d'eau brute.

### 1.6. Le bilan hydraulique



#### 1.6.1. Achats d'eaux traitées

Provenance	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	4 208	2 024	11 063	894	374	-91.9%
Total des volumés d'eaux potable traitées importés	4 208	2 024	11 063	894	374	-91.9%

### 1.6.2. Production

Au total, le service public d'eau potable a produit 1 738 694 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023.

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits ces dernières années. Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Volumés eau potable produits (m <sup>3</sup> )							
Commune	Site	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
KRAUTERGERSHEIM	FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	569 490	545 021	682 334	1 160 871	1 136 398	- 2,1%
OBERNAI	STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL	486 566	485 570	492 820	445 456	435 337	- 2,3%
SAINT-NABOR	STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	187 119	187 503	178 536	165 245	166 959	1,0%
Total des volumes produits		1 243 175	1 218 094	1 353 690	1 771 572	1 738 694	- 1,9%

**Commentaires :** Depuis 2022, le volume produit au forage de Krautergersheim est l'addition des volumes prélevés aux forages de Krautergersheim et du volume importé d'Hindisheim, soit la sortie de la station de Krautergersheim.

Les eaux de services production de chaque site ont directement été déduites des volumes produits affichés dans le tableau ci-dessus

### 1.6.3. Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumés d'eau potable importés et exportés (m <sup>3</sup> )							
Site	Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
COMPTAGES RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	Volume d'eau potable exporté	7 188	7 373	2 888	10 599	14 138	33,4%
COMPTAGES RESERVOIR GLOECKELSBURG (BLAESHEIM - STRASBOURG SUD)	Volume d'eau potable importé	4 208	2 024	11 063	894	374	- 58,2%
FORAGE DE HINDISHEIM	Volume d'eau potable importé	367 022	393 557	359 741	0	-	-
STATION DE DEMANGANISATION KRAUTERGERSHEIM	Volume d'eau potable importé	-	- 2 118	- 2 448	0	-	-
STATION DE TRAITEMENT DE SAINT-NABOR	Volume d'eau potable exporté	42 933	40 920	41 008	42 777	41 886	- 2,1%
	Total volumes eau potable importés (B)	371 230	393 463	368 356	894	374	- 58,2%
	Total volumes eau potable exportés (C)	50 121	48 293	43 896	53 376	56 024	5,0%

**Commentaires :** à compter de 2022 la ligne « STATION DE DEMANGANISATION KRAUTERGERSHEIM » apparaît à 0, il s'agit des volumes de service de la station qui sont maintenant retirés au moment du calcul du rendement de réseau et non plus du volume importé.

#### 1.6.4. Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève

Volumes mis en distribution (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 243 176	1 214 146	1 353 690	1 772 130	1 717 026	- 3,1%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 243 176	1 218 094	1 357 896	1 776 415	1 719 629	- 3,2%
dont volumes de service production (A'')	0	3 948	4 206	4 285	2 603	- 39,3%
Total volumes eau potable importés (B)	371 229	394 062	368 356	1 031	273	- 73,5%
Total volumes eau potable exportés (C)	50 121	48 293	43 896	55 735	54 144	- 2,9%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 564 284	1 559 915	1 678 150	1 717 426	1 663 155	- 3,2%

#### 1.6.5. Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrevés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 271 419	1 241 057	1 287 943	1 270 113	1 259 002	- 0,9%
- dont Volumes facturés (E')	1 270 639	1 239 791	1 287 943	1 270 113	1 259 002	- 0,9%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrevés, gestes commerciaux...) (E'')	780	1 266	0	0	0	-
Volumes consommés sans comptage (F)	5 295	6 586	6 563	6 580	28 394	331,5%
Volumes de service du réseau (G)	17 582	9 910	15 218	7 979	9 760	22,3%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 294 296	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1,0%

**Commentaires :** Le volume facturé correspond au volume relevé et de ce fait il prend en compte les volumes dégrévés.

Le volume de service réseau prend en compte les purges, les nettoyages de réservoirs, les rinçages du réseau et les trop-pleins de réservoirs.

Les volumes consommés sans comptage correspondent aux essais poteaux d'incendie, aux manœuvres d'extinction d'incendie, aux volumes techniques des communes (espaces verts, lavage voirie), aux nettoyages de réseau assainissement réalisés par Véolia.

### 1.6.6. La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m<sup>3</sup>/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenées à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m<sup>3</sup>/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m <sup>3</sup> /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 564 284	1 559 915	1 678 150	1 717 426	1 663 155	- 3,2%
Volumes comptabilisés (E)	1 271 419	1 241 057	1 287 943	1 270 113	1 259 002	- 0,9%
Volumes consommés autorisés (H)	1 294 296	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1,0%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	269 988	302 362	368 426	432 754	365 999	- 15,4%
Volumes non comptés (D-E) = (K)	292 865	318 858	390 207	447 313	404 153	- 9,6%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	147,1	147,57	151,57	152,31	148,57	- 2,5%
Période d'extraction des données (jours) (M)	365	366	365	365	365	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	5,03	5,6	6,66	7,78	6,75	- 13,3%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	5,45	5,9	7,05	8,05	7,45	- 7,4%

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 294 296	1 257 553	1 309 724	1 284 672	1 297 156	1,0%
Volumes eau potable exportés (C)	50 121	48 293	43 896	55 735	54 144	- 2,9%
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 243 176	1 214 146	1 353 690	1 772 130	1 717 026	- 3,1%
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 243 176	1 218 094	1 357 896	1 776 415	1 719 629	- 3,2%
dont volumes de service production (A'')	0	3 948	4 206	4 285	2 603	- 39,3%
Volumes eau potable importés (B)	371 229	394 062	368 356	1 031	273	- 73,5%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A+B)$	83,28	81,2	78,61	75,59	78,69	4,1%

#### Commentaires :

Les fluctuations du rendement de réseau sont liées principalement aux fuites sur les réseaux du territoire.

Depuis début 2023 nous avons mis en place un poste de chercheur de fuite dédié au secteur et renforcé nos équipes de travaux et réparations grâce à la mutualisation des services.

Les quantités d'eaux de service ont également fait l'objet d'une comptabilisation plus précise.

### 1.6.7. L'ILC et rendement grenelle 2

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable fixe le niveau minimum du rendement de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Performance rendement de réseau	
Désignation	2023
Volumes consommés autorisés (H)	1 297 156
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	148,6
Indice Linéaire de Consommation (H+C)/(MxL)	24,9
Valeur du terme fixe (N)	65
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = (N) + 0,2 ILC (%)	69,98
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	78,69

**Commentaires :** Une action forte, initiée en 2022, se poursuit en 2023 portant sur une surveillance accrue des réseaux du territoire. Les outils de télérelève, la sectorisation et l'organisation des travaux de réparation sont des piliers de la bonne maîtrise des pertes en eaux.

## 2. LES DONNÉES FINANCIÈRES

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Type de prestation	Prix H.T. recommandés
• Frais d'accès au service sans déplacement :	38,00 €
• Frais d'accès au service avec déplacement (demande du client, vérification d'index, pose de compteur et/ou remise en eau) :	76,00 €
• Forfait d'intervention pour travaux minimes y compris frais de déplacement :	45,00 €
• Dépose d'un compteur de 15 ou 20 mm :	51,00 €
• Frais de fermeture ou réouverture du branchement pour non paiement :	57,00 €
• Duplicata de facture :	6,00 €
• Remplacement de compteur de 15 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	102,00 €
• Remplacement de compteur de 20 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	115,00 €
• Remplacement de compteur de 30 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	229,00 €
• Remplacement de compteur de 40 mm gelé, détérioré ou disparu : (en cas de faute prouvée du client) :	293,00 €
• Vérification d'un compteur de 15 ou 20 mm (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibré :	89,00 €
• Pénalités pour non paiement ( pas de TVA) :	16,20 €
• Contrôle des installations privées dans le cas de puits ou de récupérateur d'eau :	175,00 €
• Expertise du compteur par un banc agréé S.I.M. :	Sur devis

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2022, au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

DESIGNATION	Quantité	Exercice 2022			Exercice 2023			Exercice 2024		
		P.U.	Montants	Evolution %	P.U.	Montants	Evolution %	P.U.	Montants	Evolution %
<b>DISTRIBUTION de l'EAU :</b>										
§ Part du délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	2	25,15	50,30	5,14	26,82	53,64	12,12	28,85	57,70	14,71
Consommation	120	0,7547	90,56	5,16	0,8049	96,59	12,15	0,8656	103,87	14,69
§ Part de la Collectivité CCPO:	120	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00	0,5500	66,00	0,00
Surtaxe Communautaire Eau ORGANISMES PUBLICS:										
§ Agence de l'Eau :	120	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00	0,0500	6,00	0,00
Préservation des Ressources en Eau	120	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00	0,3500	42,00	0,00
Lutte contre la Pollution	120									
<b>Total HT</b>			254,85			264,23			275,57	
TVA à 5,5 %			14,02			14,53			15,16	
<b>Total TTC</b>			268,88 €			278,76 €			290,73 €	
<b>pour 120 m<sup>3</sup> abonnement toutes taxes</b>			2,24 €			2,32 €			2,42 €	
<b>pour 1 m<sup>3</sup> par litre</b>			0,224 Cts	2,78		0,232 Cts	6,56		0,242 Cts	8,13
<b>COLLECTE des EAUX USEES :</b>										
§ Part du délégataire Veolia										
Abonnement annuel	2	11,81	23,61	0,00	12,90	25,79	9,23	13,85	27,70	17,32
Consommation (collecte)	120	0,0825	9,90	0,00	0,0901	10,81	9,21	0,0968	11,62	17,33
§ Part de la Collectivité CCPO :	120	0,3820	45,84	0,00	0,3820	45,84	0,00	0,3820	45,84	0,00
Surtaxe Communautaire Assainissement ORGANISMES PUBLICS:										
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,2330	27,96	0,00	0,2330	27,96	0,00	0,2330	27,96	0,00
<b>Total HT</b>			107,31			110,40			113,12	
TVA à 5,5 %										
TVA à 7 %										
TVA à 10 %			10,73	0,00		11,04	2,88		11,31	5,41
<b>Total TTC</b>			118,04 €			121,44 €			124,43 €	
<b>pour 120 m<sup>3</sup> abonnement toutes taxes</b>			0,98 €	0,00		1,01 €	2,88		1,04 €	5,41
<b>pour 1 m<sup>3</sup> par litre</b>			0,098 Cts	0,00		0,101 Cts	2,88		0,104 Cts	5,41
<b>TRAITEMENT des EAUX USEES :</b>										
§ Part du délégataire SUEZ										
Abonnement annuel	2	21,00	42,00	4,22	21,875	43,75	8,56	23,910	47,82	13,86
Consommation (traitement)	120	0,5861	70,33	4,23	0,6103	73,24	8,54	0,7700	92,40	31,38
§ Part de la Collectivité SMBE :	120	0,6400	76,80	0,00	0,6400	76,80	0,00	0,6700	80,40	4,69
Surtaxe Syndicale Assainissement										
<b>Total HT</b>			189,13			193,79			220,62	
TVA à 5,5 %										
TVA à 7 %										
TVA à 10 %			18,91	2,47		19,38	4,99		22,06	16,65
<b>Total TTC</b>			208,05 €			213,16 €			242,68 €	
<b>pour 120 m<sup>3</sup> abonnement toutes taxes</b>			1,73 €	2,47		1,78 €	4,99		2,02 €	16,65
<b>pour 1 m<sup>3</sup> par litre</b>			0,173 Cts	2,47		0,178 Cts	4,99		0,202 Cts	16,65
<b>total TTC</b>			594,97 €	2,11		613,37 €	5,27		657,84 €	10,57
DISTRIBUTION de l'EAU :		120 m <sup>3</sup>	4,96 €			5,11 €			5,48 €	
COLLECTE des EAUX USEES :		1 m <sup>3</sup>	0,496 Cts			0,511 Cts			0,548 Cts	
TRAITEMENT des EAUX USEES :		par litre								

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle  semestrielle  trimestrielle  quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle  semestrielle  trimestrielle  quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

**Part de la collectivité :**

Sans objet.

**Part du délégataire :**

Augmentation liée à l'application de la formule de révision prévue dans le contrat d'affermage.

💧 **Recettes globales :**

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **1 259 002 m<sup>3</sup>** (1 270 113 m<sup>3</sup>/an en 2022).

Total des recettes liées à la facturation du service d'eau potable au 31/12/2023 : **2 712 500.00 €** (2 563 116 € au 31/12/2022) dont **690 716.00 €** perçues par la CCPO (668 397.76 € au 31/12/2022).

## 2.3. Bilan financier de la collectivité

Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'élève à **316 735,61 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est égal à **953 939,37 €**.

A la clôture des comptes, le **compte administratif 2023** présente un résultat après affectation de **1 270 674,98 €**.

### 2.3.1. L'exécution des sections

💧 **L'exécution de la section de fonctionnement (opérations réelles en € HT)**

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2022	201 420.00	115 977.03	58 %
<b>2023</b>	<b>276 148.50</b>	<b>114 291.91</b>	<b>41 %</b>
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2022	669 630.00	673 027.99	101 %
<b>2023</b>	<b>669 630.00</b>	<b>682 610.00</b>	<b>102 %</b>

💧 **L'exécution de la section d'investissement (opérations réelles en € HT)**

ANNEES	DEPENSES BUDGETEES	DEPENSES MANDATEES	% DE REALISATION
2022	1 222 799.92	177 312.63	15 %
<b>2023</b>	<b>1 527 809.75</b>	<b>485 179.43</b>	<b>32 %</b>
ANNEES	RECETTES BUDGETEES	RECETTES EMISES	% DE REALISATION
2022	33 550.00	0.00	0 %
<b>2023</b>	<b>33 550.00</b>	<b>86 758.07</b>	<b>259 %</b>

### 2.3.2. Etat des dépenses et recettes d'investissement par programme (en € HT)



## Dépenses par programme du Budget Eau Potable 2023

Code	Description	Dépenses
TOUTES COMMUNES	ETUDES FORAGE	2 330,16
OBERNAI	DIVERS	16 193,25
OBERNAI	PLAN VELO	317 909,34
MEISTRATZHEIM	MEISTRATZHEIM RUE VOSGES	212,68
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>336 645,43</b>

### 2.3.3. Bilan de récupération de TVA

Le budget annexe de l'Eau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile est assujetti à la TVA depuis 2017. Par conséquent la TVA est directement déduite sur les acquisitions.

## 2.4. Bilan financier du délégataire

### CC DU PAYS DE SAINTE ODILE

#### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2022	2023	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 563 116</b>	<b>2 712 500</b>	<b>5,8%</b>
Exploitation du service	1 284 335	1 375 193	
Collectivités et autres organismes publics	1 100 599	1 117 562	
Travaux attribués à titre exclusif	86 232	138 384	
Produits accessoires	91 949	81 362	
<b>CHARGES</b>	<b>2 539 855</b>	<b>2 724 279</b>	<b>7,3%</b>
Personnel	481 686	506 347	
Energie électrique	86 927	206 368	
Achats d'eau	49 897	51 064	
Produits de traitement	24 828	25 264	
Analyses	5 007	9 332	
Sous-traitance, matières et fournitures	233 320	231 395	
Impôts locaux et taxes	10 530	6 966	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	200 132	224 498	
• télécommunication, postes et télégestion	17 176	20 321	
• engins et véhicules	34 416	33 927	
• informatique	100 790	114 121	
• assurance	8 303	11 901	
• locaux	14 702	16 244	
Ristournes et redevances contractuelles	182	4 630	
Contribution des services centraux et recherche	48 147	52 511	
Collectivités et autres organismes publics	1 100 599	1 117 562	
Charges relatives aux renouvellements			
• programme contractuel	91 208	97 275	
• fonds contractuel	28 792	30 708	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	76 352	81 431	
• fonds contractuel	70 838	75 551	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	14 001	15 091	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	17 409	-4 935	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	-6 777	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>23 261</b>	<b>-11 779</b>	<b>-150,6%</b>
Apurement des déficits antérieurs	23 261	0	
<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>-11 779</b>	<b>-</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## CC DU PAYS DE SAINTE ODILE

### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

#### Détail des produits

en Euros	2022	2023	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>2 563 116</b>	<b>2 712 500</b>	<b>5,8%</b>
Exploitation du service	1 284 335	1 375 193	7,1%
• Partie fixe facturée	303 787	328 024	
• Partie proportionnelle facturée	920 082	997 978	
• Cession d'eau facturée	41 203	40 054	
• Variation de la part estimée sur consommations	19 264	9 137	
Collectivités et autres organismes publics	1 100 599	1 117 562	1,5%
• Part Collectivité	675 758	690 716	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	61 428	62 792	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	363 412	364 053	
Travaux attribués à titre exclusif	86 232	138 384	60,5%
• Branchements	86 232	138 384	
Produits accessoires	91 949	81 362	-11,5%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	36 152	24 675	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	6 332	-5 495	
• Autres produits accessoires	49 465	62 181	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

## 3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 3.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	31 356.10	334 315.27
Montant financiers HT des études	0	2 330.16
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 3.2. État de la dette du service

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		803 972.04	655 438.04
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	145 956.53	148 534.00
	en intérêts	17 115.51	14 538.04

#### Etat de l'endettement et des emprunts - exercice 2023

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2023

#### Budget EAU

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
20348008	EAU 25 TRAVAUX NIEDERNAI	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.52	21 642.42	0.00
80212803	EAU 24 RENEGO EAU 20+23	81 288.20	81 288.20	81 288.20	80 984.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
88290028765	EAU 22 AMELIORATION ET PERENNITE EAU	42 189.88	42 189.88	42 189.88	42 189.88	42 189.88	42 189.88	10 547.15	0.00	0.00	0.00
9131240	EAU 21 TRAVAUX 2012	17 953.64	17 953.64	17 953.64	17 953.64	17 953.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total budget EAU</b>		<b>163 072.04</b>	<b>163 072.04</b>	<b>163 072.04</b>	<b>142 750.30</b>	<b>81 785.84</b>	<b>63 832.20</b>	<b>32 189.67</b>	<b>21 642.52</b>	<b>21 642.42</b>	<b>0.00</b>

### 3.3. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **320 627.22 €**.

### 3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

#### PROGRAMMATION DES TRAVAUX NEUFS D'EAU POTABLE

COMMUNES	Adresse	Programme	TRAVAUX 2023
			Montant HT
Bernardswiller	Rue de Goxwiller		5 000 €
Innenheim	Rue de la 1ère Armée		7 000 €
Niedernai	Rue des Pierres		185 000 €
Krautergersheim	Maillage lot Osterlamm ZA		47 000 €
Obernai	Plan Vélo section 1 rue du Mal Juin		56 005 €
	Plan Vélo section 2 contournante		3 195 €
	Plan Vélo section 3 rue du Gal Leclerc		177 335 €
	Plan Vélo section 4 rue du Gal Leclerc		49 995 €
	Plan Vélo section 5 rue Abbé Osterlé		45 710 €
	Plan Vélo section 6 voie verte du stade		
	Plan Vélo section 7 Voie verte Colline Coteau		43 720 €
	Plan Vélo section 7b Déviation rue Gal Leclerc		18 940 €
	Section 8 Parvis Freppel		101 150 €
	Rue du Génie		65 085 €
	Compteur secto K2 conduite 350		33 720 €
	Parking Capucinière		14 450 €
Meistratzheim	Compteur secto entrée village		20 000 €
	Rue des Vosges		15 670 €
<b>TOTAL TTC EN €</b>			<b>888 975 €</b>

## 4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.1. Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettent de faire figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2022	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	19 738	19 960	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	6 103	6 174	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	152,31	148,57	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,32298	2,42273	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	91,4	97,1	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	75,59	78,69	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	113	113	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	-	-	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	8,05	7,45	m <sup>3</sup> /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	7,78	6,75	m <sup>3</sup> /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	-	-	Euros par m <sup>3</sup> facturés	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	-	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	86,89	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	2,92	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A

### Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,53	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	-	Nombre	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	-	%	A
Financement des investissements	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de cette année	0	%	A

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Partie	Descriptif	2023
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	100
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	88
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	28
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2023
et de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	70
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable</b>	<b>113</b>

#### 4.2. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	1.06	0.81	0.00	0.42	1.20

Au cours des 5 dernières années, 3.49 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2.26 % (0.59 % en 2022).

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	197	508	-	310	853	-	42	6	1 915
50-99 mm	18 772	2 777	-	5 052	406	-	-	41	27 048
100-199 mm	59 045	1 389	-	23 767	-	-	-	104	84 305
200-299 mm	28 419	16	-	340	-	-	-	0	28 774
300-499 mm	13 305	-	-	-	-	-	-	-	13 305
Inconnu	-	1	-	-	-	-	-	69	70
<b>Total</b>	<b>119 738</b>	<b>4 690</b>	<b>-</b>	<b>29 469</b>	<b>1 259</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>221</b>	<b>155 419</b>

Le tableau détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements.

**Toutefois, le réseau de distribution est de 148.6 km.**

La répartition par commune des variations sur les canalisations		
Commune	Motif	ml
BERNARDSWILLER	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	13 946
BISCHOFFSHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 173
BLAESHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	1 200
BOERSCH	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	495
HINDISHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	3 611
INNENHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	11 515
KRAUTERGERSHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	17 514
MEISTRATZHEIM	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	12 252
NIEDERNAI	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	12 151
OBERNAI	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	70 404
OTTROTT	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	8 042
SAINT-NABOR	Linéaire total de canalisation de l'année précédente	2 906

*Commentaire : 17.43 km de conduite sont à l'extérieur du territoire de la CCPO*

## 5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2023 (0 €/m<sup>3</sup> en 2022).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	0.00

## 6 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 6.1. Consultation des services de la Communauté de Commune

Dans le cadre de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées, les services de la Communauté de Communes ont été sollicités selon le tableau de synthèse par commune ci-dessous :

	Avis sur document administratif CCPO								
	Projet	PLU	AT	CU	DP	PA	PC	PD	total
<b>Bernardswiller</b>	<b>2</b>	<b>1</b>				<b>3</b>	<b>8</b>		<b>14</b>
<b>Innenheim</b>		<b>1</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>			<b>7</b>
<b>Krautergersheim</b>		<b>1</b>					<b>5</b>		<b>6</b>
<b>Meistratzheim</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>7</b>		<b>16</b>		<b>25</b>
<b>Niedernai</b>		<b>2</b>		<b>1</b>	<b>3</b>		<b>5</b>		<b>11</b>
<b>Obernai</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>4</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>58</b>
									<b>131</b>

<b>Demande de branchements eau et assainissement réalisée</b>	<b>37</b>
<b>Demande de branchements eau et assainissement en attente</b>	<b>10</b>
<b>Réponse DICT / DR</b>	<b>6</b>
<b>Demande de renseignement sur branchement assainissement</b>	<b>98</b>

<b>Nombre d'avis formulés par le service en 2023</b>	<b>282</b>
--	------------

## 6.2. Délégation de Service Public (DSP)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 marque le début d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du service d'eau potable avec la société SUEZ EAU FRANCE pour une durée de 15 ans.

En plus de l'exploitation du service d'eau potable de la collectivité, le contrat de délégation de service public intègre la réfection des réservoirs, la télérelève des compteurs, la modification des matériaux de filtration des stations de traitement d'eau potable et la mise en place d'un nouveau SIG plus performant.

### 🌱 Mise en place de la télérelève des compteurs

Le renouvellement de l'ensemble du parc de compteurs du périmètre a démarré en 2017 et s'est poursuivi en 2020. Les antennes de transmission des données sont opérationnelles depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Ces nouveaux équipements permettent à chaque abonné de suivre sa consommation en temps réel et de détecter d'éventuelles fuites. Ils permettent également à l'exploitant de déterminer le rendement du réseau par secteur géographique, en s'appuyant sur les données des compteurs de sectorisation installés les années précédentes.

La connaissance de ces rendements permettra ainsi à la collectivité d'orienter le programme de renouvellement des canalisations.

### 🌱 Mise en place d'un nouveau SIG

Un nouveau Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place pour la visualisation et le suivi des données patrimoniales et d'exploitation du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes. Il permet notamment de visualiser en temps réel les interventions sur le réseau, les consommations des réservoirs et recense toutes les données techniques du réseau d'eau potable de la collectivité (coordonnées, altimétrie, diamètre, matériaux des canalisations, fiche d'essais des poteaux incendie...).

Accessible à la collectivité, le nouveau SIG est mis à jour au fur et à mesure par le délégataire.

### 🌱 Travaux de réfection des réservoirs

Un planning de rénovation des ouvrages de stockage a été défini dans le contrat de délégation sur un programme de 940 000 € HT et selon le calendrier suivant :

- 2020 : Electrification du réservoir Mont National et du Kilbs à Obernai,
- 2021 : Réfection réservoir de Bernardswiller,
- 2021 : Réfection du réservoir du Mont National,
- 2022 : Réfection du réservoir du Kilbs,
- 2026 : Réfection des réservoirs Plaine 1 et 2.

En réalité ce planning a été adapté pour répondre aux enjeux d'exploitation.

## Travaux de réfection du réservoir du Kilbs finalisés en 2024 :

- Travaux extérieurs :



### 6.3. Ressources

Par arrêté préfectoral du 24 février 2014, une enquête publique a été prescrite du 7 avril 2014 au 12 mai 2014 inclus, en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine incluant la déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement et l'établissement des périmètres de protection ainsi que l'enquête parcellaire des sources et des réservoirs. Arrêté pris le : 05/02/2015.

#### 💧 **Reconquête de la qualité de la ressource de Krautergersheim**

Le forage de Krautergersheim a fourni en 2023 **752 854 m<sup>3</sup>** représentant **44 % des besoins actuels en eau potable**.

La ressource est sensible aux pollutions diffuses, essentiellement aux nitrates. Le Préfet du Bas Rhin a classé « Grenelle » le forage de Krautergersheim en 2008 celui-ci étant prioritaire pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Neuf autres captages Bas-Rhinois sont également classés « Grenelle ». Ce classement implique la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau, la CCPO devant justifier auprès des services de l'Etat de la réalisation de ces actions.

Pour le volet agricole, un diagnostic a été réalisé sur toute l'Aire d'Alimentation de Captage. Il sert de base de réflexion pour l'élaboration du prochain plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.

Avant même le classement en forage « Grenelle », en 2006 et 2007, la Communauté de Communes engageait des mesures pour préserver la qualité de sa principale ressource en eau par le soutien

financier pour la mise en place de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN). Devenue obligatoire en 2008, cette mesure a été complétée par la mise en place de sous semis de maïs.

La culture de maïs couvre une grande partie de la surface cultivée de l'aire d'alimentation du forage. L'opération de sous semis de maïs consiste en l'implantation de sous semis dans les parcelles de maïs incluses dans l'aire d'alimentation du forage de Krautergersheim au stade 6-8 feuilles du maïs. La dose de semis pour le ray-grass se situe entre 10 et 15 kg/ha.

L'accord des exploitants des parcelles de maïs pour l'implantation du sous semis est obtenu par la Communauté de Communes. Le ray-grass permet de maintenir une couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs. Cette couverture réduit le risque de lessivage des nitrates excédentaires vers la nappe phréatique.



*Plantation de ray-grass sous semis de maïs*



*Maintien de la couverture du sol à l'automne après la récolte du maïs*

*En 2023, l'opération sous semis maïs a concerné 35 ha dans l'aire d'alimentation. 4 agriculteurs ont participé à la démarche*

**Les problèmes de qualité et de quantité d'eau sont une des priorités constantes portées par les élus du territoire en charge de la production et de la gestion de la ressource en eau.**

Les actions précitées ont été réalisées mais les conséquences positives sur la ressource peuvent difficilement être mesurées en raison de la migration très lente des nitrates dans le milieu (45 cm/an).

### **Etudes préalables à la révision de la DUP du forage de Krautergersheim**

Fin 2017, la CCPO a attribué au bureau d'études GINGER BURGEAP la réalisation des études de vulnérabilité et d'incidence préalables à la révision de la Déclaration d'Utilité Publique du forage de Krautergersheim.

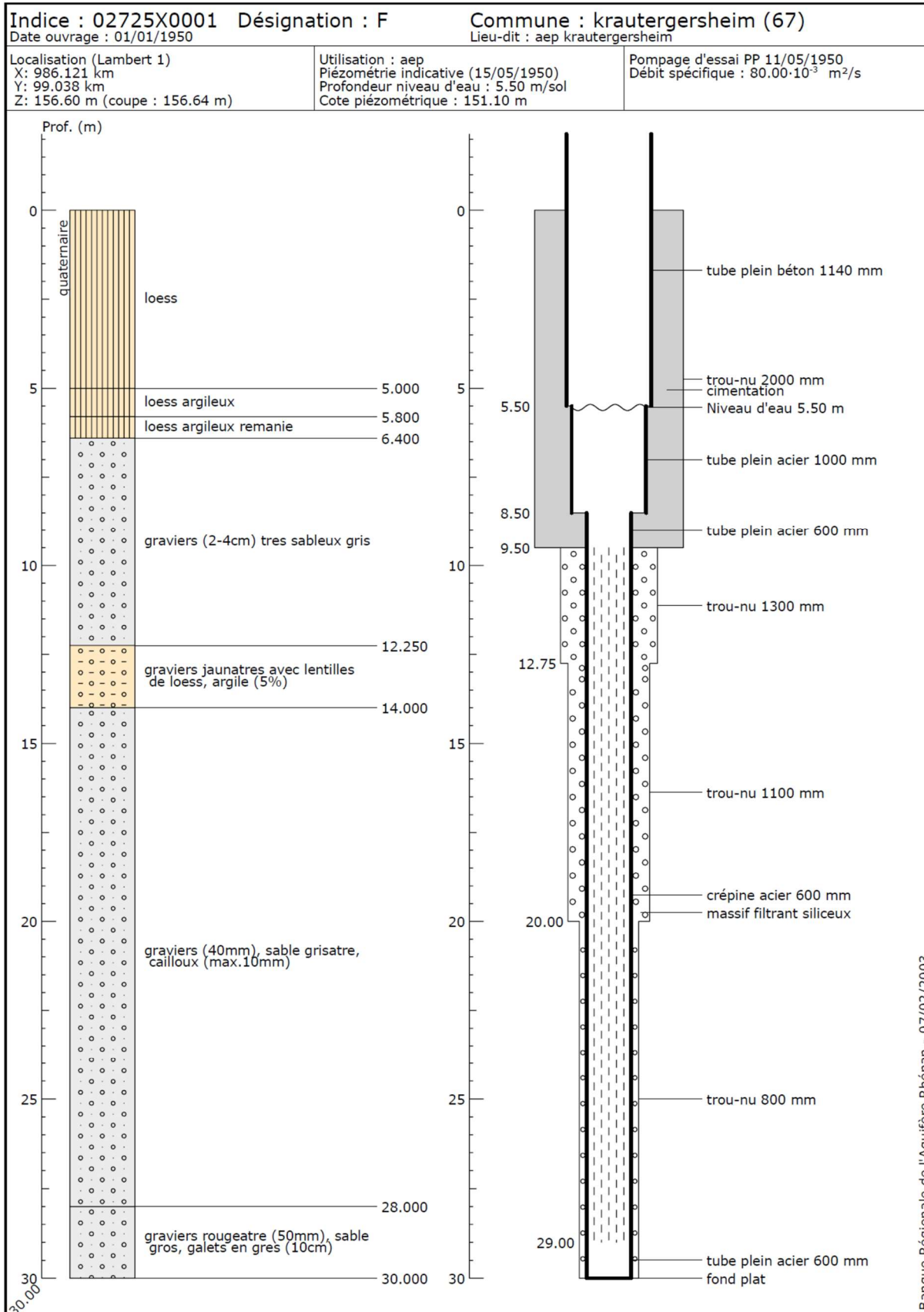
Le bureau d'études et son sous-traitant, le cabinet ENVILYS chargé du diagnostic agricole, ont présenté au comité de suivi le rendu final de l'étude préalable à la révision de la DUP le 7 octobre 2020. Les résultats du diagnostic agricole sont riches d'enseignements.

Le rapport définitif a été transmis au service de l'ARS en 2021.

Sur proposition de l'hydrogéologue agréée-coordonateur départemental, l'ARS nomme officiellement le 26 août 2022, Mme Alice PROUVOST, comme hydrogéologue agréée pour émettre un avis sur le projet de révision de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1974.

En août 2023 Mme Alice PROUVOST a rendu son avis sur le projet de révision de l'Arrêté Préfectoral du 24/07/1974 de Déclaration d'Utilité Publique du forage d'eau potable de Krautergersheim.

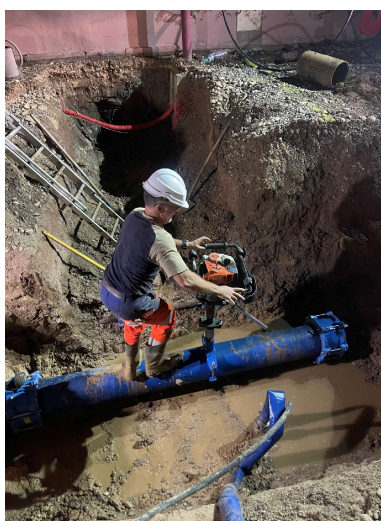
Le 27 décembre 2023, la Communauté de Communes saisit les services de l'ARS pour un porté à connaissance d'éléments complémentaires relatifs à l'avis de l'hydrogéologue agréé pour la révision de la DUP du forage de Krautergersheim.



## 6.4. Les travaux engagés en 2023

En 2023 les travaux ont été réalisés à Obernai, dans le cadre du plan vélo. Les travaux réalisés par l'entreprise TRABET ont été sous maîtrise d'Oeuvre du bureau d'Etudes et d'ingénieries SERUE. Dans le cadre du contrat de délégation du service de l'eau potable, l'entreprise SUEZ eau France a exécuté le renouvellement des branchements d'eau potable et le raccordement des nouvelles conduites sur le réseau existant.

Descriptif et montant des travaux :	Dépenses en € HT
<b>rue de la Gare</b> Renouvellement de 140 ml de conduite en fonte de 150mm et renouvellement de 9 branchements	47 800,00 €
<b>rue du Côteau</b> Renouvellement de 100 ml de conduite en PVC de 110mm et renouvellement de 6 branchements	40 002,95 €
<b>rue de la Colline</b> renouvellement 135 ml de conduite en fonte de 150 mm	18 430,00 €
<b>rue du Foyer</b> Extension de 140 ml de conduite en PVC 110mm et réalisation d'un branchement	56 084,59 €
<b>rue du Génie</b> renouvellement de 7 branchements	24 192,86 €
<b>rue du Général Leclerc Nord</b> renouvellement de 320 ml de conduite en fonte de 150mm et renouvellement de 18 branchements	80 493,78 €
<b>rue Albert Osterlé</b> renouvellement 100 ml de conduite en fonte de 150mm et renouvellement d'un branchement	34 300,00 €
<b>rue du Poincaré</b> renouvellement de 5 branchements	22 587,00 €
<b>rue des Champs Verts</b> renouvellement 260 ml de conduite en fonte de 150mm et renouvellement de 9 branchements	103 917,28 €



*Branchement d'eau potable rue de la Gare*



*Pose de conduite fonte et renouvellement de branchement rue des Champs Verts*



*Raccordement conduite rue du Côteau*



*Pose canalisation 150 mm rue Albert Osterlé*

## 7 ORIENTATION POUR L'AVENIR

### Territoire de la CCPO

Réalisation d'une programmation pluriannuelle de 2021 à 2024 en concertation avec la Ville d'Obernai et les communes, en fonction de leur programmation d'aménagement de voirie.

Concernant 2023 les travaux suivants vont être programmés pour l'année à venir.

#### Bernardswiller :

- Rue de Goxwiller :  
Réaliser un groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes, choix d'un maître d'œuvre pour des travaux programmés en 2024/2025.

#### Niedernai :

- Rue des Pierres et rue des Oiseaux :  
Suite au groupement de commandes entre la commune et la Communauté de communes, choix d'un maître d'œuvre pour des travaux programmés en 2024.

#### Obernai :

- Itinéraire cyclable :  
Réalisation des tranches suivantes partiellement ou en totalité :
  - **Section 3**
    - rue du Général Leclerc Sud :
      - AEP Renouvellement conduite et branchement,
      - ASS renouvellement de 4 branchements,
  - **Section 11** :
    - Rue des Champs Verts, 2<sup>ème</sup> partie
      - AEP renouvellement de la conduite et des Branchement
      - ASS renouvellement des branchements

#### Compteur de sectorisation

Un comptage pertinent serait à réaliser sur la canalisation principale à l'entrée d'Obernai, au niveau de la jonction K2.

Ce comptage permettrait de surveiller la moindre fuite sur cette conduite maitresse, entre la sortie du forage de Krautergersheim, et les premiers abonnés.

Cette conduite de 350 mm chemine sous l'autoroute A35 et la route départementale RD500.

## **L'eau un bien précieux.**

Suite à la période caniculaire de l'année 2023, il est pris acte de l'impériosité de la protection de la ressource, tant sur sa qualité, que sur sa disponibilité.

Des actions de communication sont engagées pour informer la population de ne pas gaspiller cette ressource.

Les prescriptions lors des demandes d'urbanisme ou des demandes de raccordement, vont insister sur les avantages de la récupération de l'eau de pluie.

Les travaux engagés l'année prochaine, vont permettre le renouvellement de conduites et de branchements, diminuant les pertes d'eau.

Le programme de recherche de fuites engagé par le délégataire a permis d'améliorer le rendement du réseau, l'effort est à maintenir.

La gestion intégrée des eaux pluviales sur la parcelle va être un levier pour la protection des masses d'eau, actions définies dans le PAOT diligentée par la DDT.

Enfin, la poursuite du dossier pour l'obtention de la nouvelle DUP du forage de Krautergersheim va concrétiser la protection de cette ressource.



## ANNEXES

- ANNEXE 1. SCHÉMA DU RESEAU D'EAU POTABLE
- ANNEXE 2. FICHES D'IDENTITE DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES
- ANNEXE 3. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE
- ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHERENTES (3 SECTEURS)
- ANNEXE 5. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



## ANNEXE 2. FICHES D'IDENTITÉ DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DES SOURCES ET DES FORAGES

### Fiche d'identité - Station Krautergersheim

Nom de la station	Station Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2014
Dimensionnement	100 à 200 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Krautergersheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Filtration + permanganate

Réactifs utilisés	
Permanganate de potassium	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

### Fiche d'identité - Station de transfert de K2

Nom de la station	Station de transfert de K2
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SUEZ
Année de mise en service	
Dimensionnement	1 000 m3/j
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Obernai
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

### Fiche d'identité Station de traitement Klingenthal

Nom de la station	Station de neutralisation Klingenthal
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	1996
Dimensionnement	80 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue Scheidecker Klingenthal
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------

#### Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uvmètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	2
Conductimètre	Oui	1

### Fiche d'identité Station de traitement Saint Nabor

Nom de la station	Station de neutralisation Saint Nabor
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	Lyonnaise des Eaux France
Année de mise en service	2000
Dimensionnement	35 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Rue des Alaines
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Reminéralisation - neutralisation
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	
Soude	
Calcaire terrestre	
CO2	

Destination eaux de service	Station d'épuration
-----------------------------	---------------------

#### Photos



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Oui	1
Oxymètre	Non	
Turbidimètre	Oui	1
Uvmètre	Non	
Analyseur de chlore	Oui	1
Conductimètre	Oui	1

### Fiche d'identité - Station de traitement Krautergersheim

Nom de la station	Station de pompage de Krautergersheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EHN
Année de mise en service	1974
Dimensionnement	200 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Route de Meistratzheim Krautergersheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

### Fiche d'identité - Pompage Hindisheim

Nom de la station	Pompage Hindisheim
Exploitant	SUEZ
Collectivité	CC PAYS DE STE ODILE
Constructeur	
Année de mise en service	2011
Dimensionnement	100 à 200 m3/h
Type de contrat	Affermage
Échéance contrat	2032
Localisation station	Hindisheim
Agence	ALSACE

Type de traitement étage 1	Simple désinfection
Type de traitement étage 2	
Type de traitement étage 3	
Type de désinfection	Bioxyde de chlore

Réactifs utilisés	
Acide chlorhydrique 7%	
Chlorite de Sodium 9,5%	

Destination eaux de service	Pas d'eau de service
-----------------------------	----------------------



Analyseurs en continu	Présence	Nombre
pHmètre	Non	-
Oxymètre	Non	-
Turbidimètre	Non	-
Uvètre	Non	-
Analyseur de chlore	Non	-
Conductimètre	Non	-

## ANNEXE 3. FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE



N° dossier : \_\_\_\_\_  
Réservé à l'administration



36 - 38 rue du Maréchal Koenig 67 210 OBERNAI - téléphone : 03 88 95 53 52 - Email : ccps@ccps.com

### DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE, AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

**Je soussigné,** (Nom, Prénom, Société) :

Demeurant au N° : Rue :

CP : Localité :

☎ : adresse mail : N° SIRET :

Adresse de facturation si différente de votre adresse actuelle :

- Demande l'établissement :**
- d'un branchement principal d'assainissement
  - d'un branchement principal d'eau potable
  - de compteur(s) supplémentaire(s) d'eau potable, nombre :

**Atteste avoir pris connaissance :**

- du Règlement Général du Service des Eaux de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du Règlement Général du service d'Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile,
- du montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif déterminée par la CCPO : €

Fait à : le :

Signature(s) du/des demandeur(s) :

**AVIS DE LA MAIRIE**

Date :

- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Maire,

Observation :

**AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Date :


- Favorable et conforme
- Défavorable

Le Président, par Délégation

Observation :


Mme Audrey SCHIMBERLE,  
Directrice Générale des Services


# ANNEXE 4. SYNTHÈSE ANNUELLE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION POUR LES COMMUNES ADHÉRENTES (3 SECTEURS)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - BERNARDSWILLER

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p><b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #00a0e3; padding: 10px; display: inline-block;">A</div> <ul style="list-style-type: none"> <li style="background-color: #00a0e3; color: white; padding: 2px 5px;">A : Eau de bonne qualité</li> <li style="background-color: #90d090; color: white; padding: 2px 5px;">B : Eau de qualité convenable</li> <li style="background-color: #ffff00; color: black; padding: 2px 5px;">C : Eau de qualité insuffisante</li> <li style="background-color: #ff6600; color: white; padding: 2px 5px;">D : Eau de mauvaise qualité</li> </ul> <p style="font-size: 0.8em;">Indicateur 2022 : A</p>

Origine et gestion de l'eau

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection au bioxyde de chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (BERNARDSWILLER), soit 1451 personnes. Le responsable des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAI » qui assure l'exploitation du réseau.

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 7,83 mg/L Valeur maxi : 7,9 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,01 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,015 mg/L Valeur maxi : 0,02 mg/L

Quelques conseils

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Quelques conseils**

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ENTRETIEN**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**


Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**SÉCHERESSE**

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 11,3 °f Valeur maxi : 11,4 °f
SODIUM	A
	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,05 mg/L Valeur maxi : 3,5 mg/L
CHLORURES	A
Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalizations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 9,9 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L

**Pour aller plus loin**



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 03/04/2024  
UDI 067001904

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalizations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - ARS GRAND EST Délégation du Bas-Rhin - Cité administrative Gaujot - 14, rue du Maréchal Juin - 67 084 Strasbourg Cedex  
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/>

03.88.76.79.86

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr @



ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - ZONES HAUTE ET MOYENNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation, d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au bioxyde de chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (OBERNAI), soit 3004 personnes. Le responsable des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAI » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 3,02 mg/L Valeur maxi : 3,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,03 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,03 mg/L Valeur maxi : 0,03 mg/L	

**Quelques conseils**

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**SÉCHERESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 9,85 °f Valeur maxi : 10,3 °f
SODIUM	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 6,7 mg/L Valeur maxi : 6,7 mg/L
CHLORURES	Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L. Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 10,8 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 03/04/2024

UDI 067001903

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CCPSO - OBERNAI ZONE BASSE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b>	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : B	

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par 7 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de neutralisation, d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection au bioxyde de chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (HUNENHEIM, KRAUTERGRERSHEIM, MEISTRATZHEIM, NIEDERNAI, OBERNAI), soit 14702 personnes. Le responsable des installations est : « COM DE COM DU PAYS DE STE ODILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - OBERNAI » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	INDICATEUR
<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 28 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 32,1 mg/L Valeur maxi : 40 mg/L
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Bonne qualité	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0,036 microgramme/L
<b>FLUOR</b>	<b>A</b> Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0881 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b>	Eau très dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 31,6 °f Valeur maxi : 37,1 °f
<b>SODIUM</b>		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 14,4 mg/L Valeur maxi : 16 mg/L
<b>CHLORURES</b>		Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L. Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 46 mg/L Valeur maxi : 54 mg/L

**Quelques conseils**

**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**RÉSEAU PRIVÉ**  
Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

**SÈCHERESSE**  
En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 03/04/2024

UDI 067001902

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## ANNEXE 4. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

### Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



#### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

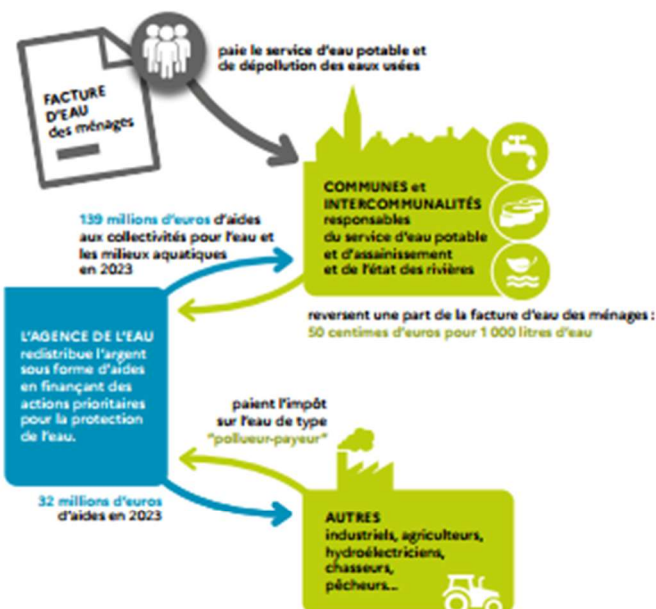
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,08 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/56FEA\\_4d6e.rmp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/56FEA_4d6e.rmp4)



#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/le maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqqs/voix-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



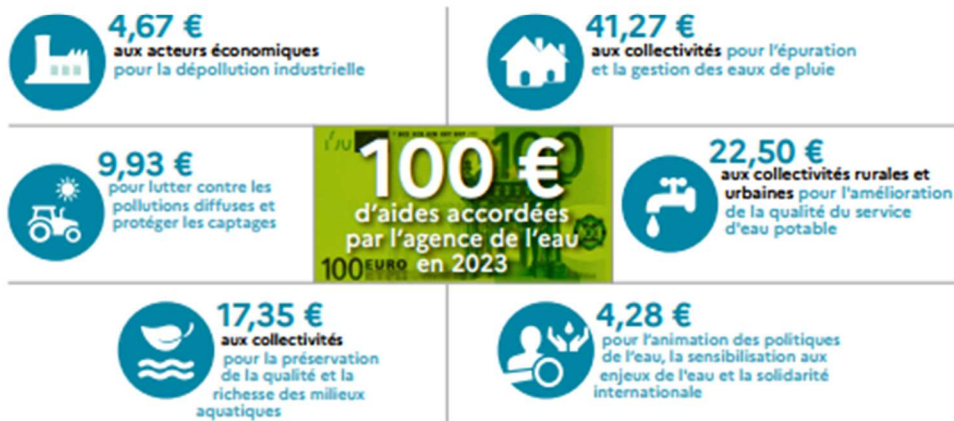
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face. Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.


Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
 Restaurer les cours d'eau  
 Agir pour les eaux littorales  
 Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**


pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>

Accusé de réception en préfecture  
067-246701080-20240625-20240335-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024